

PROCÈS-VERBAL DU 4 NOVEMBRE 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 novembre 2019 à 20 h 00 à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M^{mes} VALÉRIE BOURGOIN, JULIE NADEAU, MM. GILLES BEAULIEU, ANDRÉ CARON, PHILIPPE MORNEAU-HARDY ET MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

2019-11-144

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit ouverte à 20 h 00 et que l'ordre du jour tel que lu soit accepté.

2019-11-145

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 dont les membres du conseil ont reçu la copie dans les délais prévus, et affirment qu'ils en ont pris connaissance et renoncent à la lecture, soit adopté.

2019-11-146

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

Attendu que la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2019, totalisant une somme de 117 366,89 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 117 366,89 \$.

2019-11-147

DEMANDE D'AJOUT DE M^{ME} ROXANNE MORIN À TITRE DE GESTIONNAIRE POUR LE COMPTE DE CARTE DE CRÉDIT DESJARDINS ENTREPRISES

Attendu que pour ajouter, enlever et modifier le ou les détenteurs de carte, le ou les gestionnaires de compte et pour changer l'adresse, seule M^{me} Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière peut le faire;

Attendu qu' en raison de l'absence prolongée de la directrice générale, M^{me} Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe sera ajoutée à titre de gestionnaire de compte;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska délègue à M^{me} Roxanne Morin le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« La Fédération »);

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE M^{me} Roxanne Morin soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE M^{me} Roxanne Morin puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

QUE la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

2019-11-148

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ – MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENTS, D'INFRASTRUCTURES, DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Attendu que l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale a pour objectif d'aider les municipalités locales à offrir des services municipaux de qualité à coût raisonnable par la conclusion d'ententes intermunicipales relatives à la gestion d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités, ou à en étudier l'opportunité;

Attendu que la MRC de Kamouraska propose de déposer une demande dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale afin de réaliser une étude d'opportunité pour identifier une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;

Attendu que que certains dossiers d'optimisation en matière de sécurité incendie, actuellement en cours, devront être intégrés à la demande car leur complétude est essentielle à la réalisation d'une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, savoir :

- conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation de la fréquence régionale du Mont-Noir;
- bon fonctionnement du comité de prévention régional, qui est présentement inactif et sans véritable orientation;
- conclusion d'une entente et/ou signature d'un protocole à l'égard de l'utilisation, dans le cadre du projet SUMI, de l'équipement appartenant à la MRC ou cédé par celle-ci;

- rédaction et entrée en vigueur du nouveau règlement de prévention incendie;
- conclusion d'une entente régionale concernant le mandat de gestionnaire de formation confié à la MRC de Kamouraska;
- révision du Schéma de couverture de risques incendie et de son plan de mise en œuvre;

Attendu qu' une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie ne pourra être envisagée que dans la mesure où elle est équitable en tous points pour toutes les municipalités, notamment financièrement;

Attendu qu' il n'y aura aucune fermeture de caserne incendie sur le territoire du Service intermunicipal incendie de la Ville de Saint-Pascal;

Attendu que la participation à l'étude d'opportunité ne constitue pas un engagement des municipalités à participer à une éventuelle mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie, celles-ci pouvant se retirer à tout moment;

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska confirme son engagement à participer au projet d'étude d'opportunité relativement à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en matière de sécurité incendie;

QUE la Municipalité autorise le dépôt de ce projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

QUE la Municipalité mandate la MRC de Kamouraska à titre d'organisme responsable dudit projet.

2019-11-149

ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Attendu que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

Attendu que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Kamouraska reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

Attendu que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

Attendu que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire

l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

Attendu que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska préparé par M. Jonathan Godin, technicien en sécurité civile soit adopté ;

QUE M^{me} Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe soit nommée responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

2019-11-150

ACHAT DU LOGICIEL D'ALERTE ET NOTIFICATIONS DE MASSE DE CITAM

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission pour l'achat d'un tel logiciel;

Attendu que le logiciel CITAM répond au projet de règlement du Gouvernement du Québec sur les procédures d'alertes et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoïn

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate CITAM pour l'acquisition d'un logiciel d'Alertes et de notifications de masse afin de répondre au besoin de la municipalité concernant les procédures d'alertes et de mobilisation, et ce, au coût de 1 637,50 \$.

QUE les frais annuels concernant l'entretien et l'hébergement de la base de données, accès à toutes les mise à jour et nouvelles fonctionnalités développées par CITAM et la maintenance du système est au coût de 161,10 \$.

QUE la Municipalité mandate la gestion et l'envoi des messages par CITAM (jour) ou CAUCA (soir) ainsi que le service 24/7 au coût de :

Appels filaires ou cellulaires : 0,05 \$

SMS : 0,05 \$

Courriel : 0,00 \$

Gestion envoi message occasionnel : 100,00 \$.

2019-11-151

DEMANDE D'AUTORISATION DE M. JEAN-CLAUDE CARON POUR L'OUVERTURE DU CHEMIN GUÉRETTE PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2019-2020

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE suite à la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise, la Municipalité autorise M. Jean-Claude Caron à ouvrir le chemin Guérette, et ce jusqu'au lot 5 727 404 pour la saison hivernale 2019-2020;

QUE la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant.

2019-11-152

DEMANDE DE M^{ME} LAURA DUVAL POUR L'INSTALLATION D'UN PONCEAU – LOT 6 330 377, RANG DE LA CROIX

Attendu que selon l'article # 1 du Règlement municipal No 208-2018, la construction, la reconstruction, la réparation et l'élargissement d'une entrée ou des entrées doivent être effectués en conformité au Règlement précité et faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite que la propriétaire fait parvenir au conseil municipal;

Attendu que selon l'article # 5 du Règlement mentionné, qu'avant de remblayer le ponceau, le propriétaire doit aviser la direction générale afin que le responsable des travaux de voirie se rende sur place pour la vérification de l'installation. Si tout est conforme, il autorise la poursuite des travaux sinon, il exige les corrections nécessaires;

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M^{me} Duval soit autorisée à installer un ponceau au lot 6 330 377, rang de la Croix, en suivant les recommandations du responsable des travaux de voirie de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska et avise en temps nécessaire pour la vérification de l'installation en guise de conformité des travaux.

2019-11-153

EMBAUCHE DE M. JEAN-CLAUDE LÉVESQUE EN REMPLACEMENT DE M. ROGER THÉRIAULT POUR UN TEMPS INDÉTERMINÉ

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M. Lévesque soit embauché à temps partiel pour une période indéterminée en remplacement de M. Roger Thériault, responsable des travaux publics.

2019-11-154

CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Attendu qu' en vertu du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier des séances ordinaires de la municipalité fixant la date et l'heure;

Il est proposé par M^{me} Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les dates ci-après soient reconnues comme étant le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-

Kamouraska et que lesdites séances débiteront à 20 h les lundis.

CALENDRIER 2020	
13 janvier	6 juillet
3 février	3 août
2 mars	8 septembre
6 avril	5 octobre
4 mai	2 novembre
1 ^{er} juin	7 décembre

2019-11-155

L'ARC-EN-CIEL DU CŒUR DU KAMOURASKA – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2019

Il est proposé par M. Michel Ferland

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska contribue pour un montant de 25,00 \$ à l'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska.

2019-11-156

ÉCOLE SECONDAIRE CHANOINE-BEAUDET – DEMANDES DE COMMANDITES POUR LE GALA DES MÉRITES 2019 ET POUR LA COURSE AU SECONDAIRE DU GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE

Il est proposé par M^{me} Valérie Bourgoin

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde 50,00 \$ pour le Gala des Mérites 2019 et 50,00 \$ pour *La Course du Grand défi Pierre Lavoie*.

2019-11-157

DEMANDE DE COMMANDITE DES VOISINS DU KAMOURASKA

Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska encourage les *Voisins du Kamouraska* en offrant une commandite de 40,00 \$.

2019-11-158

DEMANDE DE COMMANDITE EN PROVENANCE DU CLUB DES 50 ANS ET + DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité répond favorablement à cette demande en offrant le vin de l'amitié, sur présentation de la facture, à l'occasion du dîner des Rois du 12 janvier 2020.

2019-11-159

INVITATION À PARTICIPER AU TRADITIONNEL SOUPER DANS LE CADRE DE « NOËL AU CŒUR DE KAMOURASKA »

Il est proposé par M. André Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE M^{me} Roxanne Morin, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à faire la réservation de trois (3) billets pour le traditionnel souper pour le maire et sa conjointe ainsi que M^{me} Murielle Lévesque, conceptrice de la carte pour le concours intermunicipal.

VARIA

INFORMATIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-11-160

FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 20 h 40.

Richard Caron, maire

Roxanne Morin,
secrétaire-trésorière adjointe